

## Economiste de la construction

### Autres appellations

Economiste de la construction, Mètreur économiste, Technicien économiste

### Définition

Procède à l'élaboration technique d'un "projet" d'ouvrage ou d'installation. Détermine de manière globale ou provisoire les procédés techniques, les méthodes d'organisation et le coût, afin de constituer un avant projet de la future opération de construction. Intervient également pour effectuer l'étude d'exécution, réexamine systématiquement les calculs et les méthodes et fixe ainsi les conditions de réalisation de la construction. Peut, selon son expérience professionnelle, assurer des responsabilités d'encadrement.

### Conditions générales d'exercice

L'emploi/métier s'exerce en bureau pendant la phase de conception. Selon la dimension du projet, le travail peut s'effectuer seul ou en équipe. La phase d'exécution comporte de nombreux déplacements sur chantier ou une présence continue sur le lieu de travail. Le respect des délais conditionne le rythme et les charges de travail. L'emploi/métier s'exerce avec le souci constant de respecter l'environnement, en particulier en veillant à l'application de la législation en vigueur.

### Formation et expérience

La fonction d'économiste de la construction nécessite de disposer d'une formation de niveau I ou II. Dans certaines entreprises, les formations initiales DUT, BTS, Bac, complétées par une connaissance du bâtiment et une expérience dans la profession, peuvent également conduire à ces emplois. Dans le secteur public, l'emploi/métier est accessible par concours sous certaines conditions de recrutement et de niveau de formation.

### Compétences de base

- Arrêter la solution technique la mieux adaptée afin d'obtenir le rendement maximum de l'opération.
- Effectuer les évaluations des coûts de construction.
- Etablir les coûts des travaux.
- Etablir un programme d'exécution des travaux.
- Utiliser l'outil informatique.

### Compétences associées

- Posséder de bonnes connaissances en législation du bâtiment et réglementation de la construction.
- Posséder des connaissances en urbanisme.
- Compétences accessoires : posséder des connaissances en architecture. connaître et pratiquer une langue étrangère.

### Capacités liées à l'emploi

*L'emploi requiert d'être capable de :*

- Transposer en données techniques (notes de calculs, estimations des dépenses) des données exprimées sous une toute autre forme (dessins, descriptifs, exigences et contraintes d'un client).
- Se conformer à des normes et réglementations
- Etablir et entretenir des relations avec des interlocuteurs variés.
- Echanger et synthétiser des informations provenant de son environnement de travail.
- Transmettre et répartir le travail en fonction des compétences et des spécialités de chacun.
- Actualiser en permanence ses connaissances sur l'évolution des technologies et des produits nouveaux

## Spécificités

### Activités spécifiques

- Etudes techniques.
- Coordination d'opérations.
- Etude technico-économique.
- Métré.

### Domaine d'intervention

- Pluridisciplinaires

### Niveaux d'intervention

- Avant-projet sommaire.
- Avant-projet détaillé.
- Projet.
- Dossier de consultation des entreprises.
- Contrôle général des travaux
- Réception et décompte des travaux

### Lieu d'exercice de l'activité

- Bureau d'études.
- Cabinet d'architecture.
- Cabinet de métré.
- Service d'entretien de construction des grandes banques, grands magasins.
- Administration.
- Collectivité locale.